



Marque de fabrique, de commerce ou de service

CERTIFICAT D'IDENTITÉ DE MARQUE

Code de la propriété intellectuelle - Livre VII

Art. L. 712-1. - La propriété de la marque s'acquiert par l'enregistrement. La marque peut être acquise en copropriété.

L'enregistrement produit ses effets à compter de la date de dépôt de la demande pour une période de dix ans indéfiniment renouvelable.

Art. R. 714-2 - Le Registre national des marques est tenu par l'Institut national de la propriété industrielle.

Y figurent, pour chaque marque :

- 1° L'identification du demandeur et les références du dépôt, ainsi que les actes ultérieurs en affectant l'existence ou la portée ;
- 2° Les actes modifiant la propriété de la marque ou la jouissance des droits qui lui sont attachés ; en cas de revendication de propriété, l'assignation correspondante ;
- 3° Les changements de nom, de forme juridique ou d'adresse ainsi que les rectifications d'erreurs matérielles affectant les inscriptions.

Aucune inscription n'est portée au registre tant que le dépôt n'est pas publié dans les conditions prévues à l'article R. 712-8.

Art. R. 714-8 - Toute inscription portée au Registre national des marques fait l'objet d'une mention au Bulletin officiel de la propriété industrielle.

Toute personne intéressée peut obtenir de l'Institut :

- 1° Un certificat d'identité comprenant le modèle de la marque, les indications relatives au dépôt et à l'enregistrement et, s'il y a lieu, les limitations à la liste des produits ou services résultant d'un retrait, d'une renonciation ou d'une décision judiciaire ;
- 2° Une reproduction des inscriptions portées au Registre national des marques ;
- 3° Un certificat constatant qu'il n'existe pas d'inscription.

Le Directeur général de l'Institut national de la propriété industrielle certifie que la marque telle que reproduite ci-contre a été enregistrée et publiée au Bulletin officiel de la propriété industrielle.

Il atteste par ailleurs qu'il résulte au Registre national des marques que :

- La marque n'a fait l'objet d'aucune limitation à la liste des produits ou services résultant d'un retrait, d'une renonciation ou d'une décision judiciaire ;
- La marque a fait l'objet d'une limitation à la liste des produits ou services résultant du(des) retrait(s), de la (des) renonciation(s) ou décision(s) judiciaire(s) porté(s) au Registre national des marques et reproduit(s) en annexe au présent certificat (document(s))
- La marque a fait l'objet d'une décision rapportant totalement ou partiellement l'enregistrement (annexée au présent certificat) ;
- La marque a fait l'objet de la (des) déclaration(s) de renouvellement reproduite(s) en annexe au présent certificat
- La marque n'a fait l'objet d'aucune déclaration de renouvellement

Avertissement : Le procédé employé ne permet pas, pour l'établissement du présent certificat, une reproduction fidèle de toutes les nuances de la marque.

Fait, le 22 DEC. 2009

Pour le Directeur général de l'Institut national de la propriété industrielle
Le Chef du Service des Titres

Alex Cyrille
01 53 04 54 55



09/17

**MARQUE DE FABRIQUE,
DE COMMERCE OU DE SERVICE**

Code de la propriété intellectuelle - Livre VII

26 bis, rue de Saint Pétersbourg - 75800 Paris Cedex 08

Pour vous informer : INPI Direct 0820 210 211

Pour renouveler par télécopie : 33 (0)1 53 04 52 65

DEMANDE D'ENREGISTREMENT 1/2
A produire en 5 exemplaires identiques et signés

Confirmation d'un dépôt par télécopie

Vos références pour ce dossier :

/ 06 20 58 47 91

MA 482 @ /290408

Réservé au Greffe ou à l'INPI

08 / 3612179

N° NATIONAL

(à rappeler dans toute correspondance)

19/11/2008

DATE ET LIEU DE DÉPÔT

à 75 INPI - Paris 26 P

N° D'ORDRE

**1 NOM ET ADRESSE DU DÉPOSANT OU DU MANDATAIRE
À QUI LA CORRESPONDANCE DOIT ÊTRE ADRESSÉE**

SNC DU MAINE DRILHON
CHEZ MAILLARD
16440 CLAIX
France

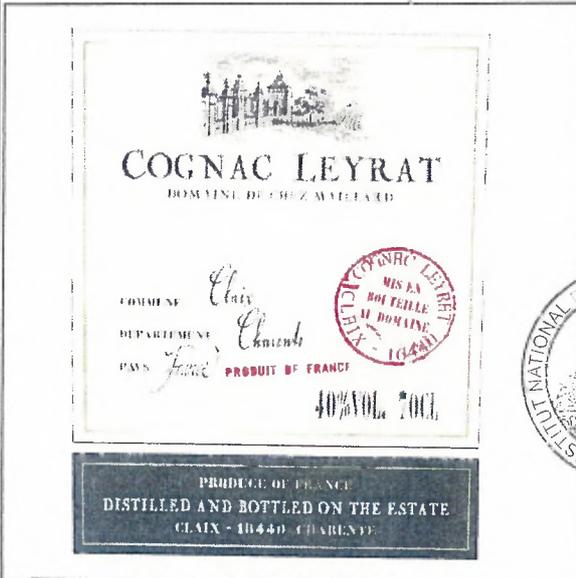
2 DÉPOSANT(S) Énoncer dans l'ordre : nom (à souligner) et prénoms ou dénomination ou raison sociale et forme juridique ; domicile ou siège

SOCIÉTÉ DU MAINE DRILHON (SNC)
DOMAINE DU MAINE DRILHON
16300 BARRET
France

En cas d'insuffisance de place, utiliser l'imprimé «suite»

n° SIREN 314192161141210

3 MODÈLE DE LA MARQUE (représentation graphique maximale 8 cm x 8 cm)



5 PRODUITS ET SERVICES

**Eaux-de-vie bénéficiant
de l'appellation d'origine
contrôlée "COGNAC".**

6 CLASSE

33

4 BRÈVE DESCRIPTION DE LA MARQUE ET DE SES COULEURS :

- Marque sonore comportant un hologramme
- tridimensionnelle déposée en couleurs
- Autres caractéristiques de la marque (le cas échéant TRADUCTION, TRANSLITTÉRATION)

En cas d'insuffisance de place, utiliser l'imprimé «suite»

**7 DÉPÔT EFFECTUÉ EN MEME TEMPS QUE LA DÉCLARATION DE
RENOUVELLEMENT DE LA MARQUE N° : 1568281**

8 DEMANDE DIVISIONNAIRE

Date de dépôt de la demande initiale : _____

N° national : _____

09/17

26 bis, rue de Saint Pétersbourg - 75800 Paris Cedex 08

Pour vous informer : INPI Direct 0820 210 211

Pour renouveler par télécopie : 33 (0)1 53 04 52 65

DEMANDE D'ENREGISTREMENT 1/2

A produire en 5 exemplaires identiques et signés

Confirmation d'un dépôt par télécopie

Vos références pour ce dossier :

/ 06 20 58 47 91 MA 482 @ /290408

Réservé au Greffe ou à l'INPI

08 / 3612179

N° NATIONAL

(à rappeler dans toute correspondance)

19/11/2008

DATE ET LIEU DE DÉPÔT

à 75 INPI - Paris 26 P

N° D'ORDRE

**1 NOM ET ADRESSE DU DÉPOSANT OU DU MANDATAIRE
À QUI LA CORRESPONDANCE DOIT ÊTRE ADRESSÉE**

SNC DU MAINE DRILHON
CHEZ MAILLARD
16440 CLAIX
France

2 DÉPOSANT(S) Énoncer dans l'ordre : nom (à souligner) et prénoms ou dénomination ou raison sociale et forme juridique ; domicile ou siège

SOCIÉTÉ DU MAINE DRILHON (SNC)
DOMAINE DU MAINE DRILHON
16300 BARRET
France

En cas d'insuffisance de place, utiliser l'imprimé «suite»

n° SIREN | 3 | 4 | 9 | 2 | 6 | 1 | 4 | 2 | 0 |

3 MODÈLE DE LA MARQUE (représentation graphique maximale 8 cm x 8 cm)



5 PRODUITS ET SERVICES

**Eaux-de-vie bénéficiant
de l'appellation d'origine
contrôlée "COGNAC".**

6 CLASSE

33

4 BRÈVE DESCRIPTION DE LA MARQUE ET DE SES COULEURS :

- Marque sonore comportant un hologramme
- tridimensionnelle déposée en couleurs
- Autres caractéristiques de la marque (le cas échéant TRADUCTION, TRANSLITTÉRATION)



En cas d'insuffisance de place, utiliser l'imprimé «suite»

7 DÉPÔT EFFECTUÉ EN MEME TEMPS QUE LA DÉCLARATION DE RENOUELEMENT DE LA MARQUE N° : 1568281

8 DEMANDE DIVISIONNAIRE

Date de dépôt de la demande initiale : _____

N° national : _____

DEMANDE D'ENREGISTREMENT 2/2

Confirmation d'un dépôt par télécopie

Vos références pour ce dossier :

/ 06 20 58 47 91

Réservé au Greffe ou à l'INPI

08 / 3612179

N° NATIONAL
(à rappeler dans toute correspondance)

DATE ET LIEU DE DÉPÔT **19/11/2008**
à 75 INPI - Paris 26 P

N° D'ORDRE

Pour l'examen de votre dossier, votre interlocuteur à
l'Institut National de la Propriété Industrielle :

DÉPARTEMENT DES MARQUES

32, rue des Trois Fontanot 92016 NANTERRE Cedex
Tél. : 0820 213 213 (0,09 € TTC/min)

9 **MARQUE COLLECTIVE DE CERTIFICATION**
- Date d'agrément
de l'organisme certificateur :

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

10 **PRIORITÉ REVENDIQUÉE**
Pays, date et n° de dépôt :

Réservé au Greffe

REDEVANCES PERÇUES POUR L'INPI :

- dépôt :

- jusqu'à 3 classes

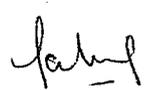
- par classe de produits et services au-delà de 3

- revendication de priorité(s)

TOTAL

11 SIGNATURE DU DÉPOSANT OU DU MANDATAIRE
(nom et qualité du signataire)

FRANCIS ABECASSIS GERANT



VISA du Greffe

AIDE-MÉMOIRE RELATIF AUX PIÈCES À DÉPOSER

- La présente demande d'enregistrement éventuellement accompagnée de pages «suite», l'ensemble étant à fournir en 5 exemplaires
- La justification du paiement des redevances
- **S'il est constitué un mandataire** : le pouvoir ou, en cas de pouvoir permanent, la copie de ce dernier rappelant son numéro d'enregistrement à l'INPI
- **Si une priorité est revendiquée** : la copie officielle du dépôt antérieur, et, le cas échéant, la justification du droit de revendiquer la priorité ; s'il y a lieu, ces documents doivent être accompagnés de leur traduction
- **Si le déposant est un étranger ni domicilié ni établi en France, et s'il n'en est pas dispensé par convention internationale** : la justification du dépôt régulier de la marque ou de son enregistrement dans le pays de son domicile ou de son établissement, et la justification de la réciprocité de protection accordée par ce pays aux marques françaises ; s'il y a lieu, ces documents doivent être accompagnés de leur traduction
- **Si le caractère distinctif a été acquis par l'usage** : la justification de cet usage
- **S'il s'agit d'une marque collective de certification** : le règlement d'usage et la justification d'agrément de l'organisme certificateur (pièce à fournir en 10 exemplaires).

[TRANSLATION]

French Republic

[LOGO] INPI National Institute of Industrial Property

MANUFACTURING, COMMERCIAL OR SERVICE MARKS

Mark Identification Certificate

Intellectual Property Code - Book VII

Art. L. 712-1 - Ownership of a mark shall be acquired by registration. A mark may be acquired under joint ownership.

The effects of registration shall begin on the filing date of the application for a term of 10 years that may be renewed any number of times.

Art. R. 714-2 - The National Register of Marks shall be kept by the National Institute of Industrial Property.

For each mark shall be shown therein:

(1) The identity of the applicant and the references of the filing, together with any subsequent acts affecting the existence or scope of the mark;

(2) Any acts modifying the ownership of the mark or enjoyment of the rights deriving therefrom; in the event of a claim to ownership, the corresponding assignation;

(3) Any changes of name, legal form or address together with any corrections of clerical errors relating to entries.

No entry shall be made in the Register until the filing has been published in accordance with Article R. 712-8.

Art. R. 714-8 - A reference of all registrations with the National Register of Marks shall be entered into the Official Bulletin of Industrial Property.

All interested persons may obtain from the National Institute of Industrial Property:

(1) an identity certificate containing the model of the mark, the details with respect to the filing and registration, and, where appropriate, the restrictions with respect to the list of the goods or services resulting from a withdrawal, waiver or court decision;

(2) a reproduction of the registrations entered into the National Register of Marks;

(3) a certificate of non-registration.



National Institute of Intellectual Property
 26 Bis, rue de Saint Pétersbourg – 75800 Paris Cedex
 08
 For information: INPI Direct 0820 210 211
 To renew by fax: 33 (0)1 53 04 52 65

[STAMP]
 09/17

MANUFACTURING, COMMERCIAL OR
 SERVICE MARKS



No.: 12259*01
 FAL Gv2.3
 (1811)

Intellectual Property Code – Book VII

REGISTRATION APPLICATION ½
 Produce 5 identical and signed copies
 Confirmation of filing by fax

Your reference for this file: / 06 20 58 47 91

<p>To be filled out by the Clerk or by INPI 08-3612179</p> <p>NATIONAL No. (to be used in all correspondence) 19/11/2008</p> <p>DATE AND PLACE OF FILING at 75 INPI – Paris 26 P</p> <p>ORDER No.</p>	<p>1. NAME AND ADDRESS OF APPLICANT OR REPRESENTATIVE TO WHOM CORRESPONDENCE MUST BE SENT</p> <p>SNC DU MAINE DRILHON CHEZ MAILLARD 16440 CLAIX France</p>	
<p>2. APPLICANT(S) List, in order: last name (to be underlined) and given names or corporate name and legal form; domicile or head office</p> <p>SOCIETE DU MAINE DRILHON (SNC) DOMAINE DU MAINE DRILHON 16300 BARRET France</p> <p>If insufficient space is provided, please see the sheet labelled "cont'd" <input type="checkbox"/></p> <p style="text-align: right;">SIREN No. 349261420</p>		
<p>3. MODEL OF THE MARK (maximum graphical representation of 8 cm x 8 cm)</p> <p>[GRAPHICAL IMAGE] Cognac Leyrat DOMAINE DE CHEZ MAILLARD</p> <p>COMMUNE Claix DEPARTEMENT Charente COUNTRY France Product of France 40% vol. 70CL</p> <p>PRODUCT OF FRANCE DISTILLED AND BOTTLED ON THE ESTATE CLAIX – 18440 CHARENTE</p> <p>4. BRIEF DESCRIPTION OF THE MARK AND ITS COLOURS:</p> <p>- Mark <input type="checkbox"/> sound <input type="checkbox"/> contains a hologram <input type="checkbox"/> three dimensional <input checked="" type="checkbox"/> filed in colour - Other features of the mark where applicable TRANSLATION, TRANSLITERATION)</p>	<p>5. PRODUCTS AND SERVICES</p> <p>AQUA-VITE BENEFITING FROM THE APPELATION D'ORIGINE CONTRÔLÉE "COGNAC".</p> <p>If insufficient space is provided, see the sheet labelled "cont'd" <input type="checkbox"/></p>	<p>6 CLASS</p> <p>33</p>
<p>7 <input checked="" type="checkbox"/> FILED ALONG WITH THE APPLICATION RENEWAL DECLARATION No.: 1568281</p>	<p>8 <input type="checkbox"/> DIVISIONAL APPLICATION Filing date of original application:</p>	

To the best of my knowledge, this is a true and accurate translation of a photocopy of the original.



 Denise Ferron, C.Tr. 3781
 March 8, 2010
 DM_MTL/278802-00001/2246395.1